

## 8 Faits divers &amp; Justice

## Insécurité à Léconi

## Deux personnes écrouées à Franceville pour tentative d'assassinat

COE

Libreville/Gabon

**DEUX** personnes sont soupçonnées de tentative d'assassinat à Léconi, dans la province du Haut-Ogooué, sur la personne de Zoul-Khifli Hallou, un Tchadien âgé de 17 ans. Il s'agit de Mick Rolph Oyougou et de Jean Raymond Apaly. Le premier avait déjà fait la prison pour tentative d'enlèvement et pédophilie sur mineur de moins de 15 ans. Le second a la particularité d'être le frère cadet d'une autorité de la localité.

D'après les éléments de l'enquête, Mick Rolph Oyougou et Zoul-Khifli Hallou sont deux employés d'un dépôt de boisson de Léconi. Un jour, ils décident d'aller faire une partie de pêche ensemble. Une fois la pêche terminée, et au moment de rentrer chez eux, Oyougou propose au Tchadien d'aller faire la chasse, avec pour op-

tion de dormir en forêt. Peu enthousiasmé par cette idée, Zoul-Khifli Hallou rappelle à son collègue que ce n'est pas ce qui était convenu au départ. Mais, sur insistance de son ami, il accepte la proposition.

Le duo parcourt donc plusieurs kilomètres en forêt, sans croiser la moindre bête. Vers 19 heures, alors que les deux acolytes arrivent dans une savane, Zoul-Khifli Hallou entend le bruit d'un véhicule et le fait savoir aussitôt à son compagnon de chasse. Celui-ci, serein, le rassure, en lui expliquant que c'est le véhicule qui vient les chercher pour les ramener en ville.

Mais, Zoul-Khifli Hallou, méfiant, flaire un coup fourré. Et ses soupçons vont s'avérer fondés. En effet, dans la seconde qui suit, il reçoit un violent coup de machette sur la clavicule droite. Lorsqu'il se retourne, Mick Rolph Oyougou récidive en lui assénant plusieurs autres coups de machette jusqu'à ce



Photo : D.R

La savane de Léconi où les faits se seraient produits.

qu'il s'écroule. Mais, son instinct de survie aidant, il réussit à se relever et à prendre la fuite. Il est 21 heures lorsque

les gendarmes sont saisis par le centre médical de Léconi sur le cas d'un blessé grave qui soutient que Mick Rolph Oyou-

gou vient d'attenter à sa vie. La victime est immédiatement transférée au Centre hospitalier régional Amissa Bongo de Franceville, pour un meilleur suivi médical. De retour à Léconi, Mick Rolph Oyougou est interpellé par les gendarmes pour les nécessités d'enquête. Les investigations des agents et une reconstitution des faits permettent aux enquêteurs de découvrir que Jean Claude Mbayi, chauffeur et frère cadet d'une autorité de la localité, est le complice de Mick Rolph Oyougou dans cette affaire.

L'enquête préliminaire bouclée, les deux suspects ont été interpellés et présentés devant le parquet de Franceville. Au terme de leur audition, le juge d'instruction les a inculpés pour tentative d'assassinat sur la personne de Zoul-Khifli Hallou, puis les a placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Franceville. En attendant leur procès.

## Accident de la circulation dans la région de Fougamou

## Deux blessés graves

C.O.

Fougamou/Gabon

**UN** accident de la circulation impliquant un véhicule de marque Dacia s'est produit, il y a quelques jours, entre les villages Nzemba et Grand Odavo, à quelques kilomètres de Fougamou, chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi, dans la province de la Ngounié. Selon les premières constatations, l'automobile revenait de la province voisine du

Moyen-Ogooué avec 5 personnes à son bord. Le chauffeur, semble-t-il, roulait à vive allure. Il a donc très probablement mal négocié un virage, effectuant une sortie brusque de route. Le véhicule a fini sa course folle contre un poteau électrique qui, en raison de la violence de l'impact, a été arraché. L'automobile, quant à elle, a subi d'importants dégâts, et enregistré, parmi ses occupants, deux personnes gravement blessées, l'une à une jambe et l'autre au niveau de la



Photo : Chris OYAME / L'Union

Quelques volontaires tentant de secourir les victimes.

tête.

Les victimes ont été conduites dans une unité hospitalière de Mouila

par d'autres voyageurs, arrivés quelques instants plus tard sur le lieu de l'accident.

« Cette voiture allait très vite. Nous nous sommes d'ailleurs amusés à dire que c'est la police judiciaire qui allait à une intervention quelque part. Et voilà, nous la retrouvons ici accidentée. Le poteau est par terre, la voiture est bousillée avec du sang ici et là. Il y avait même une forte odeur de l'alcool dans ce véhicule », a relaté, désesparé, l'un des premiers témoins arrivés sur le lieu du drame.

## Incendie à la centrale électrique de la SEEG à Owendo

## Un disjoncteur prend feu à Akournam

R.H.A

Libreville/Gabon

**PLUS** de peur que de mal! Vendredi dernier, à la centrale électrique de la Société d'énergie de l'eau du Gabon (SEEG) d'Akournam, dans la commune d'Owendo, un disjoncteur, de type 11 KV, a pris feu. L'incident a provoqué une coupure générale d'électricité d'environ une heure, dans tout le secteur. Selon le chef de division,

André Justin Andeneze, les causes du sinistre ne sont pas encore connues. Tout ce que l'on sait pour le moment, c'est qu'à 6 heures du matin, une épaisse fumée était visible à l'intérieur du site, au moment où les équipes de nuit et de jour étaient en train de se relayer. D'après M. Andeneze, le matériel endommagé n'est pas la propriété de la SEEG. « C'est un matériel de la société Aggreko qui est installé sur notre site.



Photo : Rudy Hombenet

Le site d'Akournam où s'est produit l'incendie.

Nous avons pu circonscrire les flammes, puis les sapeurs pompiers sont arrivés. C'est ce qui a causé cette interruption d'électricité à cette heure

de la matinée", a-t-il expliqué.

Selon ce responsable, cet incident - le premier du genre à se produire dans la centrale électrique d'Akournam -, ne devrait pas inquiéter les clients, ce d'autant que le service a correctement repris.

" Il n'y a aucune inquiétude à se faire ", a assuré André Justin Andeneze, ajoutant: " des mesures ont été prises pour que pareille situation ne se reproduise plus".

## Faits d'ailleurs

## Il viole, torture et étrangle à mort sa compagne

Le 21 juillet 2012, un homme a torturé pendant des heures sa compagne au domicile familial situé à Mantes-la-Jolie (France). Ce jour-là, en soirée, il s'est littéralement acharné sur la victime, âgée de 24 ans. L'accusé, qui avait 29 ans à l'époque, a reconnu avoir frappé sa compagne mais nie le viol et le meurtre. Il explique qu'il était persuadé que sa femme le trompait et qu'il a perdu le contrôle. Trois jours plus tard, il s'est rendu au petit matin au commissariat pour se dénoncer. L'homme, qui a aujourd'hui 35 ans, a été reconnu coupable de " tortures ou actes de barbarie par concubin, viol par concubin, meurtre concomitant à un autre crime ". Il a été condamné hier à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de 22 ans.

## Bloqué dans une centrale nucléaire, un salarié dans un état lamentable

Un prestataire de la centrale nucléaire de Paluel (France) a été retrouvé, avant-hier, en état de choc, étalé par terre, complètement déshydraté, dans un état lamentable. On est en droit de penser qu'il a passé plus de trois jours sans boire ni manger et il a dû avoir froid. Il aurait passé 72 heures coincé dans son bureau après un malaise, sans que personne ne s'aperçoive de sa disparition. L'homme a été immédiatement pris en charge par le service de santé de la centrale de Paluel puis transféré au CHU de Rouen. Une enquête a été ouverte.

## Un ado poignarde sa maman de 83 coups de couteau

Un adolescent, âgé aujourd'hui de 14 ans, comparait devant le tribunal pour enfants de Tours (France) pour le meurtre de sa mère. Les faits se sont déroulés fin mai 2017 au domicile familial. Le jeune homme, 13 ans à l'époque, a tué sa maman en la lardant de 83 coups de couteau. L'adolescent, qui vivait seul avec sa mère, était déscolarisé et bénéficiait du suivi d'un pédo-psychiatre. Il était accro aux jeux vidéo et aux réseaux sociaux. Compte tenu de son jeune âge au moment des faits, il risque jusqu'à 20 ans de prison. Il a déjà purgé un an dans le quartier des mineurs de la maison d'arrêt de Tours.

Rassemblés par JNE